



# Le fonds de solidarité reste une bouée de sauvetage pour de nombreuses entreprises

Paris, 23 févr. 2021 (AFP) -

Un "ouf" de soulagement, non sans quelques inquiétudes: le maintien du fonds de solidarité pour les indépendants qui souffrent de la crise hors des secteurs les plus touchés est une bonne nouvelle, mais certains pointent les délais allongés pour percevoir cette aide.

"C'est une très bonne chose que le fonds de solidarité soit maintenu", se réjouit Aurélie Paris, sophrologue installée près de Provins en Seine-et-Marne.

Interdite d'activité pendant le premier confinement et une partie du deuxième, cette travailleuse indépendante de 41 ans doit respecter des règles sanitaires drastiques qui réduisent le nombre de clients qu'elle peut accueillir à son cabinet, et donc son chiffre d'affaires.

Elle bénéficie depuis mars 2020 du volet de base du fonds de solidarité dédié aux indépendants et petites entreprises, soit une aide mensuelle jusqu'à 1.500 euros, qui lui a permis "de (se) verser un petit salaire".

Le gouvernement avait initialement prévu de mettre fin à cette aide fin décembre dernier, mais l'a finalement prolongée jusqu'à juin.

"Nous avons anticipé que la crise sanitaire pourrait être derrière nous à la fin de l'année 2020, ça n'est pas le cas, donc il est légitime de maintenir ce filet de sécurité, en particulier pour les indépendants", a justifié le ministre de l'Economie Bruno Le Maire début février en annonçant cette prolongation.

En décembre, 750.000 entreprises ont encore sollicité cette aide, signe d'une activité encore loin d'un retour à la normale. Et la situation ne s'est pas forcément beaucoup améliorée depuis le début de l'année avec le couvre-feu fixé à 18h.

"C'est vital pour mon entreprise", témoigne Alexandre Barbance, qui paye notamment ses charges grâce au fonds. Cet entrepreneur de 31 ans a lancé en 2019 une société de vente de matériel d'escalade et d'encadrement de cette pratique sportive.

Installé dans le Morbihan, il a vu son activité s'arrêter presque complètement avec la fermeture des salles d'escalade, et bénéficie en conséquence d'une version plus généreuse du fonds de solidarité.

"S'il n'y avait pas le fonds de solidarité, de nombreuses petites entreprises auraient disparu les unes après les autres", explique Pierre Burbane, secrétaire général de l'Union des entreprises de proximité (U2P), qui représente les travailleurs indépendants et les professions libérales.

"Les auto-entrepreneurs en ont encore besoin dans un moment où la reprise est assez disparate", abonde Grégoire Leclercq, président de la Fédération nationale des auto-entrepreneurs (FNAE).

Les deux organisations réclament d'ailleurs son maintien jusqu'à ce que l'activité revienne à la normale, donc sans doute plus longtemps que la mi-2021.

Selon les estimations de la FNAE, 400.000 auto-entrepreneurs restent suspendus à cette aide.

- "Indescriptible" -

Grégoire Leclercq pointe toutefois une complexification du dispositif ces derniers mois. "On a transformé un dispositif qui était hyper simple, ciblé et adapté, en quelque chose d'indescriptible", regrette-t-il.

Le gouvernement l'a en effet considérablement fait évoluer, en fonction des secteurs d'activité et du volume de chiffre d'affaires perdu. Avec les montants désormais en jeu - 200.000 euros par mois pour les entreprises les plus touchées par la crise -, Bercy a aussi renforcé les vérifications avant de verser les aides.

"Je n'ai reçu l'aide pour décembre qu'à la toute fin janvier, et pour janvier, le formulaire n'est toujours pas disponible", constate Alexandre Barbance.

Ca devrait être chose faite dès jeudi, a annoncé Bruno Le Maire, promettant une accélération pour les prochains mois.

Au total, plus de 100.000 dossiers de décembre étaient encore en cours d'examen la semaine dernière, selon la direction générale des finances publiques.

"Nous devons nous assurer que les bénéficiaires soient légitimes à l'obtenir", a défendu le directeur général des finances publiques Jérôme Fournel dans un entretien à Ouest France. Début février, Bercy avait indiqué avoir détecté 23.000 versements "probablement indus".

"En période d'urgence, ces vérifications doivent se faire après les versements", estime pourtant Alexandre Burbance, qui fait des missions d'intérim en attendant la reprise.

Aurélie Paris s'inquiète, elle, du montant qu'elle touchera: "mon chiffre d'affaires n'était pas très important tout début 2019, environ 800 euros par mois". Elle craint donc de ne pas pouvoir justifier de la perte de 50% minimum qui donne droit au fonds de solidarité.

mhc/boc/soe/sr

Afp le 23 févr. 21 à 07 00.